

Protocole de rédaction pour les articles publiés en français

Intermédialités. Histoire et théorie des arts, des lettres et des techniques

Intermédialités publie des études universitaires provenant de divers champs d'études. Ces articles sont regroupés au sein d'un dossier. Nous demandons que les articles soumis à *Intermédialités* respectent le protocole éditorial, afin de faciliter le travail d'évaluation et de mise en page. Veuillez noter que les articles publiés en anglais devront suivre le protocole anglais (« Submission Guidelines »), téléchargeable en ligne sur le site www.intermedialites.com.

A) Règles générales

1. Chaque auteur doit obligatoirement annexer à son envoi :

a) un résumé de l'article en français et en anglais (5 lignes);

b) une notice bibliographique (environ 5 lignes) indiquant son statut professionnel, son institution de rattachement, et ses principales publications.

2. Les auteurs doivent :

a) inscrire, sur la première page de leur manuscrit : 1- le titre de l'article 2- leur nom 3- leur affiliation institutionnelle;

b) présenter leur texte à double interligne, en Times 12 points, justifié à gauche et à droite, à l'exception des notes en bas de page qui devront être présentées en simple interligne, et en 10 points. **Les références bibliographiques complètes doivent être intégrées aux notes de bas de page;**

c) limiter leur texte à une vingtaine de pages, soit de l'ordre de 6000 mots ou de 40 000 signes (espaces compris);

d) fournir pour les documents iconographiques et les éléments audiovisuels, s'il y a lieu, les photos « bien contrastées » sur papier glacé 8 x 10 po (200 x 250 cm) ou les images numérisées de dimension et de résolution correctes (300 dpi minimum sous format TIFF ou JPEG), les extraits vidéo (de résolution 420p minimum) et les extraits sonores, après s'être assuré d'en avoir libéré les droits de reproduction (voir le formulaire pour l'obtention des droits dans la section « Guide et documents » sur le site de la revue www.intermedialites.com);

e) envoyer une version du texte par courrier électronique à l'adresse intermedialites@gmail.com.

B) Citations

1. Il faut toujours recourir aux guillemets français (doubles chevrons « »); le recours aux guillemets anglais (“ ”) ne s'applique que dans le cas de la mise entre guillemets au sein d'une citation déjà entre guillemets français (« “ ” »).
2. Si la citation compte plus de quatre lignes, elle doit être reproduite sans guillemets et à interligne simple; elle doit également être séparée du corps du texte et isolée en paragraphe par un retrait à gauche de 1cm.
3. Si la citation est en vers, les vers sont séparés par une barre oblique /. Dans le cas d'une citation longue (quatre vers ou plus), les vers ayant ici chacun leur ligne, il n'est plus requis de les séparer par une barre oblique.
4. Toute intervention dans une citation est indiquée par des crochets droits [] :
 - a) coupure d'un mot ou d'un passage : « Il écrivait [...] des poèmes »;
 - b) ajout d'une information, modification d'un temps de verbe, etc. : « Il [Émile Nelligan] écrivait »; « Sa voie était devenue *impossible* [*je souligne* ou *nous soulignons*] ».
5. Les citations originales anglaises ou françaises doivent demeurer dans leur langue d'origine, sauf si la citation est intégrée dans une phrase. Si la citation est dans une autre langue que l'anglais ou le français, elle doit être accompagnée d'une traduction dans la langue de l'article; cette traduction remplace dans le corps de l'analyse le passage dans la langue d'origine qui est alors donné entre guillemets en note, suivi de la référence bibliographique complète et, s'il y a lieu, de la mention : (notre traduction).

C) Références et notes de renvoi

1. L'auteur doit inscrire dans le corps du texte le titre des œuvres en *italique* (en ne mettant les majuscules qu'au seul premier mot pour les titres en français, pour tous les substantifs pour les titres en anglais), et de mettre entre guillemets les titres d'articles, de poèmes ou de chapitres de livres (en ne mettant les majuscules qu'au premier mot).
2. Dans le cas d'une œuvre cinématographique, artistique ou musicale, la première fois qu'elle est citée, il s'agira d'inscrire le titre de l'œuvre en *italique* ainsi que la date et le nom de son auteur, en suivant l'un ou l'autre des exemples suivants :
 - Sauve qui peut (la vie)* (Godard, 1979) titre français
 - The Man Who Shot Liberty Valance* (Ford, 1962) titre anglais
 - ... *L'homme qui ment* de Robbe-Grillet (1967)
 - ...Fra Angelico, dans la *Piéta* (1436)
 - Dans *La nuit transfigurée* (Schönberg, 1899)

*Pour les séries télévisées, l'auteur peut être remplacé par le producteur ou le réseau de diffusion.

3. Les notes de renvoi doivent figurer au bas de chaque page. L'appel de note est en exposant et suit immédiatement, avant les guillemets et avant toute ponctuation, la citation courte ou le mot auquel il se rapporte.

La première fois que l'on cite un titre ou un texte, un renvoi en note doit donner la référence bibliographique complète de ce titre ou de ce texte.

La référence **bibliographique** se donne alors comme suit :

a) Dans le cas d'une entité (un livre, une thèse ou un mémoire, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs *, *Titre* ou *Titre. Sous-titre* **, ***, lieu, maison d'édition, coll. « », année, p. x ou p. x-y.

* s'ajoute ici, s'il y a lieu : (dir.) s'il s'agit d'un ouvrage collectif (colloque, etc.)

** s'ajoute ici, s'il y a lieu : [date de l'édition originale, si elle est ancienne ou si cette édition est dans une langue étrangère]

*** s'ajoutent ici, s'il y a lieu : édition préparée par tel ou tels (s'il s'agit d'une édition particulière, critique ou non), traduction de tel ou tels, préface de tel.

Exemples pour un livre :

Gilles Deleuze et Félix Guattari, *Capitalisme et schizophrénie. Mille plateaux*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1980.

Michel de Montaigne, *Essais*, édition préparée par Andrée Lhéritier et présentée par Michel Butor, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964. (ou pour donner un exemple d'une page précise : 1964, t. II, vol. 1, p. 45.)

*On remarque que le nom de la maison d'édition est écrit au complet.

Toute citation faite de seconde main, c'est-à-dire trouvée dans un livre, un article, etc., qui la cite déjà, contient au moins les éléments suivants :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre » ou « Titre. Sous-titre » [date de parution de cette partie] ou *Titre* ou *Titre. Sous-titre* [date de parution de cette entité], cité par... (et, à partir de là, on se reporte au cas de notice complète selon les règles de ce guide).

Exemple pour un travail non publié (thèse ou mémoire) :

Gérard Pfister, *Étude sur Pierre de Massot (1900-1969)*, thèse de doctorat, Université de Paris IV–Sorbonne, 1975.

b) Dans le cas d'une partie (un article de revue, un chapitre, un poème, etc.) :

Prénom complet (s'il est connu) et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre » ou « Titre. Sous-titre » de la partie, dans noms des directeurs de publication (dir.)*, *Titre*, lieu**, volume et/ou numéro, mois et année ou saison et année, p. x ou p. x-y .

* Seulement pour un chapitre de livre.

** Facultatif pour un article de revue.

Exemple pour une partie d'un livre :

Michel Butor, « Le monde des *Essais* », dans Michel de Montaigne, *Essais*, édition préparée par Andrée Lhéritier, Paris, Union Générale d'Édition, coll. « 10/18 », 1964, t. II, vol. 1, p. XXXVI.

Vivian Sobchak, « Phenomenology and the Film Experience », dans Linda Williams (dir.), *Viewing Positions : Ways of Seeing Film*, New Brunswick, New Jersey, Rutgers University Press, coll. « Depth of Field », 1997, p. 36-58.

Exemple pour un article de revue :

Marie-Andrée Beaudet, « La bibliothèque de Gaston Miron. Circonstances et bilan d'un inventaire », *Études françaises*, Montréal, vol. 35, n^{os} 2-3, 1999, p. 179-181.

François Truffaut, « Une certaine tendance du cinéma français », *Cahiers du cinéma*, vol. 6, n^o 31, janvier 1954, p. 15-29.

On remarque que le volume et le numéro sont en chiffres arabes.

c) Dans le cas d'un article publié sur un site électronique ou dans un journal web :

Prénom et nom de l'auteur ou des auteurs, « Titre », ou « Titre. Sous-titre » de l'article, *Titre du site ou de la publication*, *, date de mise en ligne ou date/saison de la publication, **, adresse électronique complète (consultation le [date de consultation]).

* S'ajoute ici, s'il y a lieu, le numéro et le volume de la revue électronique.

** S'ajoute ici, s'il y a lieu, le numéro ou les numéros de paragraphe : para. 7 ou paras. 3-8.

Exemple :

Catherine Russel, « Parallax Historiography: The *Flâneuse* as Cyberfeminist », *Scope: An On-Line Journal of Film and Television Studies*, mars 2000, <http://www.nottingham.ac.uk/scope/documents/2000/july-2000/russell.pdf> (consultation le 10 octobre 2009).

Karl Sierek, « Animisme de l'image. Pour une histoire de la théorie d'un concept mouvant », *Intermédialités*, n^o 22 « animer/animating », automne 2013, paras. 10-12, <https://www.erudit.org/en/journals/im/2013-n22-im01309/1024119ar/> (consultation le 5 mai 2017).

Jon Solomon, « Traduction, violence et intimité hétérolinguale », *Transversal*, Institut européen pour des politiques culturelles en devenir, n^o 11, automne 2007, <http://eipcp.net/transversal/1107/solomon/fr> (consultation le 25 janvier 2017).

d) Dans le cas d'un cédérom :

Prénom et nom de l'auteur ou des auteurs/directeur du prototypage, *Titre*, lieu, maison de production, année de parution, CD-Rom.

Exemple :

Jean Gagnon et Michael Snow (dir.), *Anarchive 2 : Michael Snow*, Montréal, Paris, Fondation Daniel Langlois et Epoxy Communications, 2002, CD-Rom.

e) Dans le cas d'un article ou d'un ouvrage déjà cité :

Lorsque la référence suit immédiatement la première occurrence du texte ou de l'ouvrage en question, il faut simplement indiquer *Ibid.*, et, le cas échéant, les pages concernées.

Lorsque la référence intervient plus loin dans le texte, il faut alors indiquer le nom de l'auteur, sans le prénom, suivi de l'année de publication de l'article et, le cas échéant, des pages concernées.

Exemple pour un livre :

¹ Charles Pinot Duclos, *Mémoires pour servir à l'histoire des moeurs du XVIIIe siècle*, [1751], Paris, Éditions Desjonquères, coll. « XVIIIe siècle », 1986, p. 7.

² *Ibid.*

³ *Ibid.*, p. 10-12.

Exemple pour un article de revue :

¹ Roland Mortier, « Charles Duclos et la tradition du “roman libertin” », *Études sur le XVIIIe siècle*, Bruxelles, Éditions de l'Université de Bruxelles, 1975, p. 62.

² Charles Pinot Duclos, *Mémoires pour servir à l'histoire des moeurs du XVIIIe siècle*, [1751], Paris, Éditions Desjonquères, coll. « XVIIIe siècle », 1986, p. 7.

³ Mortier, 1975, p. 62.

Dans le cas où deux œuvres du même auteur auraient été publiées la même année, il faut alors répéter le titre de l'œuvre :

³ Mortier, « Charles Duclos et la tradition du “roman libertin” », 1975, p. 62.

f) Dans le cas d'un dialogue/d'une réplique d'un film ou d'une série télévisée :

Titre du film, Réalisateur, année de production.

Titre de l'émission, année de diffusion, noms des créateurs, saison, épisode « titre ou numéro de l'épisode », diffusion le [date de diffusion], Ville, Nom du réseau de diffusion.

Exemple pour une série télévisée :

Bates Motel, 2013-, Anthony Cipriano, Carlton Cuse et Kerry Ehrin, saison 4, épisode 5 : « Refraction », diffusion le 11 avril 2016, New York, A&E.

Après une première référence, on peut référer à l'émission de manière plus courte :

Nom de l'émission, saison, épisode « titre ou numéro de l'épisode », diffusion le [date de diffusion].

Pour référer à un film/émission/extrait diffusé en ligne :

Titre, [Réalisateur, Concepteur, Producteur et/ou Réseau], Année de production, *, *Site*, **, URL (consultation le [date de consultation]), minutage.

* s'ajoute ici, s'il y a lieu : le type d'œuvre (par exemple, web série, vidéo fan, documentaire interactif en ligne, etc.)

** s'ajoute ici, s'il y a lieu : le nom de la chaîne YouTube.

D) Liste des figures

1. L'auteur doit référer aux images qui accompagnent le texte dans le corps du texte de la manière suivante : (voir la figure 1) ou (voir les figures 3-5).
2. L'auteur ne doit pas insérer les images dans le fichier du texte, mais plutôt indiquer ses positions par une référence textuelle (par exemple, « Insérer Figure 1 ici »).
3. Toutes les images doivent être accompagnées d'une légende détaillée qui se donne alors comme suit :

a) Photogramme d'un film ou d'une série télévisée :

Photogramme du film *Titre*, Réalisateur, année de production, *.

© *Source/ Détenteurs des droits si nécessaire.*

Photogramme de la série *Titre de l'émission*, années de diffusion, noms des créateurs, saison, épisode « titre ou numéro de l'épisode », diffusion le [date de diffusion], Ville, Nom du réseau de diffusion, *.

* s'ajoute ici, s'il y a lieu : la phrase « Avec l'aimable autorisation de [nom ou organisme]. »

Exemple :

Photogramme du film *Le manuscrit trouvé à Saragosse*, Wojciech Has, 1965.

b) Œuvre d'art :

Nom de l'artiste, *Titre*, médium/matériaux, dimensions, Musée, ville, année de création, (détail ou photogramme si nécessaire). *.

© *Source/ Détenteurs des droits si nécessaire.*

* s'ajoute ici, s'il y a lieu : la phrase « Avec l'aimable autorisation de [nom ou organisme]. »

Exemple :

Pablo Picasso, *Les Femmes d'Alger (O. J. R. M.)*, huile sur toile, 243,9 x 233,7 cm, Museum of Modern Art, New York, 1907.

c) Capture d'écran d'un site Internet :

Capture d'écran du site *Nom du site Internet*, date de mise en ligne, adresse électronique complète (consultation le [date de consultation]).

d) Capture d'écran d'un logiciel :

Capture d'écran du logiciel *Nom du logiciel*, date de production, producteur (consultation le [date de consultation]).